

Bilan de mandat 2010-2013

Présentation

Pr François Resch, Président du Conseil Scientifique de l'UFI/UIF

C'est avec plaisir, et une certaine fierté, qu'est présenté ce bilan. Il retrace le travail d'une équipe talentueuse et soudée et avec le soutien constant et amical du Vice-Président, le professeur Paolo CAPPÀ.

Pourtant les débuts de ce mandat s'étaient effectués dans de grosses difficultés : non-renouvellement du poste de Secrétaire Général français à Grenoble et démission du Secrétaire Général italien à Turin. Aucun des personnels cadres de ces deux secrétariats n'est resté en place. Les conseillers se sont donc retrouvés absolument seuls pour faire vivre l'Université Franco Italienne. Avec la contribution de la DREIC du côté français et de l'Université de Turin du côté italien, une nouvelle équipe technique s'est formée.

Les résultats sont là, positifs et bien réels. Grâce à la présence de Johan Fauriat et Clarisse Bouillot à Turin et de Gaëlle Caldara à Grenoble tous les rouages de l'UFI/UIF ont été révisés et resserrés. Le programme VINCI fonctionne bien et représente la pierre angulaire de la coopération franco-italienne en matière d'échanges universitaires. Le programme Galilée, quant à lui, finance des coopérations scientifiques.

Comme toute institution, le bilan des forces et faiblesses est à faire. Je me suis très clairement exprimé sur le fonctionnement de l'UFI/UIF, sa structure et sa gouvernance. Tout peut s'améliorer si on en a la volonté.

Le travail des Conseillers, très bien épaulé par les deux secrétariats, a été conséquent, comme en témoigne le document présent. Les difficultés ont toujours été aplanies par une réelle volonté de trouver des solutions positives, grâce à des rapports humains faciles et devenus, au cours des ans, amicaux.

Cet exercice de bilan permet de faire le point sur le travail effectué, aussi bien pour les Ministères de tutelle que pour le public universitaire et citoyen. Il permet également de laisser des traces tangibles des actions effectuées à l'attention des futures équipes dirigeantes françaises et italiennes.

Il est toujours difficile d'être exhaustif aussi bien quant aux résultats présentés qu'au dévouement et à la compétence des personnes qui ont accompagné de près ce mandat (Ministères, Ambassade de France à Rome, Universités de Turin et Grenoble, Université LUISS...).

J'aurai eu beaucoup de plaisir intellectuel à travailler pour cette Université avec des rapports humains de grande qualité.

Souhaitons que l'Université Franco Italienne continue à avoir les moyens de prospérer comme elle est entrain de le faire.

I. Présentation de l'Université Franco Italienne / Università Italo Francese

L'Université Franco Italienne / Università Italo Francese (UFI / UIF), créée en 2001, est une institution binationale de développement de la collaboration universitaire et scientifique entre la France et l'Italie.

Ses principaux objectifs sont :

- Renforcer la coopération universitaire entre les deux pays, dans le cadre de la formation continue et de la recherche,
- Promouvoir la convergence des systèmes universitaires,
- Favoriser la délivrance de doubles diplômes et diplômes conjoints, à travers la réalisation de cursus d'études communs,
- Développer les processus d'intégration envers d'autres pays européens,
- Soutenir les programmes conjoints de recherche scientifique et technologique,
- Promouvoir les cursus thématiques et linguistiques de spécialisation.

L'UFI/UIF est constituée de deux organes décisionnaires et de deux Secrétariats.

a) Le Conseil Scientifique

Le Conseil Scientifique (CS) est constitué, pour chaque partie, de cinq représentants de la communauté universitaire et scientifique italienne et française, nommés pour trois ans, selon les procédures propres à chacun des deux pays. La présidence du Conseil Scientifique est assumée, à tour de rôle par un représentant des deux pays.

Le Conseil Scientifique assure le suivi des activités de l'Université Franco Italienne, en collaboration avec les Secrétariats.

2

Les membres actuels du Conseil Scientifique pour la partie française sont les suivants :

- Pr François RESCH, Président du Conseil Scientifique
Professeur de Mécanique des fluides à l'Institut des sciences de l'Ingénieur de Toulon et du Var, représentant de la Conférence des Directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs,
- Pr Théa PICQUET
Professeur de Littérature et de Civilisation de la Renaissance italienne à Aix-Marseille Université, Chargée de mission Relations Internationales – zone Europe,
- Pr Marc ORTOLANI
Professeur de Droit à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, Directeur du Laboratoire ERMES,
- Pr Gioacchino VIGGIANI
Professeur de Mécanique à l'Université Joseph Fourier – Grenoble 1, Directeur du Laboratoire 3SR,
- Un cinquième membre doit être nommé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce poste a été occupé par le Pr Olivier FARON jusqu'en 2011.

Les membres actuels du Conseil Scientifique pour la partie italienne sont les suivants :

- Pr Paolo CAPPÀ, Vice-président du Conseil Scientifique
Professeur de mesures mécaniques et thermiques à la Sapienza Università di Roma,
- Pr Massimo EGIDI
Professeur d'Economie politique et Président de la Libera Università Internazionale degli Studi Sociali "Guido Carli", délégué à la recherche,
- Pr Carlo OLMO
Professeur d'Histoire de l'architecture et Vice-Président du Politecnico di Torino, délégué aux initiatives culturelles,

Secrétariat Général de Grenoble

- Pr Piero TOSI
Professeur d'Anatomie pathologique à l'Università degli Studi di Siena, ancien Président de la CRUI,
- Pr Marco D'ALBERTI
Professeur de Droit administratif à la Sapienza Università di Roma.

Au cours des trois dernières années, le Conseil Scientifique s'est réuni aux dates suivantes :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - 30 avril 2010 - Paris - 14-15 juin 2010 - Rome - 18 novembre 2010 - Paris - 22-23 septembre 2011 - Rome | <ul style="list-style-type: none"> - 19 janvier 2012 - Paris - 10-11 juillet 2012 - Rome - 22 novembre 2012 - Paris - 13-14 juin 2013 - Rome - 18-19 novembre 2013 - Paris. |
|--|--|

Les mandats des Conseillers scientifiques français ont été prolongés le 18 septembre 2013, jusqu'à la définition d'une nouvelle gouvernance de l'UFI/UIF.

b) Le Conseil d'Orientation Stratégique

Le Conseil d'Orientation Stratégique (COS), créé en 2009, est composé de représentants des ministères chargés de « l'enseignement supérieur et de la recherche » et des « affaires étrangères » des deux pays, ainsi que des représentants des Conférences représentatives des chefs d'établissements d'enseignement supérieur. A l'initiative du COS, les membres du Conseil Scientifique et les deux Secrétariats de l'Université Franco Italienne peuvent assister aux réunions.

La présidence du COS est assurée alternativement par un représentant désigné par chacune des parties pour une période de deux ans.

Le Conseil d'Orientation Stratégique fixe les priorités d'action de l'UFI/UIF. Cet organe est chargé :

- d'assurer un pilotage des actions de coopération universitaire franco-italienne,
- de procéder à l'évaluation, d'engager une réflexion et d'avancer des propositions dans ce domaine,
- de définir annuellement le cadre, les objectifs généraux et les moyens des activités de l'UFI/UIF.

Depuis 2010, le Conseil d'Orientation Stratégique s'est réuni aux dates suivantes :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - 10 novembre 2010 - Rome - 28 avril 2011 - Vidéoconférence | <ul style="list-style-type: none"> - 23 novembre 2011 - Rome - 20 janvier 2012 - Paris |
|--|--|

c) Les Secrétariats

Les diverses activités de l'UFI/UIF, décidées par le Conseil Scientifique, sont mises en place et réalisées par les deux Secrétariats.

Les Secrétariats sont chargés de la gestion administrative quotidienne de l'UFI/UIF, des Appels à projets Vinci et Galilée, du Label scientifique, ainsi que du suivi des financements attribués.

Secrétariat de Grenoble

En 2010, après la fin de son mandat, le Secrétaire Général français, le Pr Giuliano Ferretti, n'a pas été remplacé. Depuis janvier 2011, la gestion administrative a été confiée au Service des Relations internationales de l'Université Pierre Mendès France – Grenoble II, représentée par son Président, Pr. Sébastien Bernard. Le Secrétariat français est assuré par un poste d'Ingénieur d'Etudes titulaire à temps plein, Mlle Gaëlle Caldara.

Secrétariat de Turin

En mars 2011, après la démission du Secrétaire Général italien, le Pr Adriano Giovannelli, la gestion a été confiée à la Direction Recherche, Relations Internationales, Bibliothèques et Musées de l'Université de Turin, représentée par son Recteur Pr. Gianmaria Ajani.

Le Secrétariat italien est composé de deux Ingénieurs d'Etudes à temps plein, Mlle Clarisse Bouillot et M. Johan Fauriat.

Des difficultés de changement d'administration et de passation des activités ont été rencontrées à la fois côté français et italien. En effet, le poste de Coordinatrice de l'UFI – partie française – et celui du Secrétariat de l'UIF – partie italienne – sont chacun restés vacants pendant une période successive de deux mois. Le Secrétariat italien, en particulier, a dû faire face à la gestion du site de Collegno, domaine de 2180 m² excentré de Turin, actuellement inutilisé par le Secrétariat italien mais vestige des administrations passées. Diverses possibilités sont à l'étude pour la réutilisation des locaux.

L'absence de relais a compliqué la reprise des activités en cours, difficultés surpassées par les nouveaux personnels, aidés par le Conseil scientifique et les tutelles, afin de mener à bien et développer les activités de la structure.

II. Activités institutionnelles

Les principales activités récurrentes gérées par l'UFI/UIF sont les Appels à projets Vinci et PHC Galilée, ainsi que l'attribution du Label Scientifique UFI/UIF.

a) L'Appel à projets Vinci

1. Présentation

L'objectif du Programme Vinci est de promouvoir la mobilité des étudiants, doctorants et enseignants, l'échange de méthodologies, d'expériences didactiques, l'approfondissement des connaissances linguistiques, ainsi que la constitution d'un réseau d'excellence scientifique et de la formation entre les deux pays.

L'Appel à projets Vinci est publié annuellement et concerne :

- Le soutien à des Cours universitaires binationaux de niveau Master (Chapitre I)

Le financement attribué est principalement destiné à couvrir les frais liés à la mobilité des étudiants et des enseignants dans le cadre d'un Master binational prévoyant la délivrance de doubles diplômes ou de diplômes conjoints.

- Des aides à la mobilité pour thèses de Doctorat en cotutelle (Chapitre II)

Le financement est destiné à couvrir les frais de mobilité entre la France et l'Italie de doctorants inscrit en thèse en cotutelle au sein d'une université française et d'une université italienne.

- Des Contrats doctoraux pour thèses en cotutelle / *Borse triennali di Dottorato in cotutela* (Chapitre III)

Ce chapitre prévoit l'attribution de trois Contrats doctoraux (partie française) et trois bourses triennales de Doctorat (partie italienne) à des doctorants inscrits en cotutelle, après sélection par les Ecoles doctorales.

- Des collaborations entre Écoles doctorales (Chapitre IV)

Des financements sont attribués à des Ecoles doctorales françaises et italiennes pour la collaboration avec une École doctorale de l'autre pays.

Chaque candidature réunissant l'ensemble des conditions d'éligibilité est évaluée par un expert français et un expert italien. L'évaluation finale de ces candidatures est ensuite remise au Conseil Scientifique de l'UFI/UIF qui réalise, en dernier ressort, une sélection de projets à financer.

2. Budget

La partie française dispose actuellement d'un budget global de 257 000 €, reparti de la façon suivante selon les chapitres du Programme Vinci 2013 :

- Chapitre 1 : 89 400 € (3 projets financés, dont un italien),
- Chapitre 2 : 139 500 € (31 projets financés),
- Chapitre 3 : 3 Contrats doctoraux versés directement par la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du ministère français,
- Chapitre 4 : 25 000 € (1 projet italien financé).

5

Le budget alloué au Programme Vinci 2013 pour la partie italienne est actuellement de 435 800 €, réparti de la manière suivante :

- Chapitre 1 : 75 300 € (3 projets financés),
- Chapitre 2 : 130 500 € (29 projets financés),
- Chapitre 3 : 180 000 € (3 projets financés),
- Chapitre 4 : 50 000 € (2 projets financés).

3. Evolutions du Programme Vinci

A partir de 2011, des modifications ont été apportées à la structure de l'Appel à projets Vinci. Le chapitre 4 a été ajouté à l'Appel à projets Vinci 2011 (versions italienne et française), afin de développer des collaborations entre Ecoles doctorales françaises et italiennes.

En 2012, le Secrétariat italien a pu ajouter trois aides à la mobilité pour thèses en cotutelle (Chapitre 2) pour un total de 13 500 €. Ainsi, l'Appel à projets 2012 était composé du même nombre de financements pour la partie italienne et la partie française (26 financements pour chaque partie).

En 2013, les *Assegni di ricerca* de l'Appel à projets italien ont évolué en bourses triennales de Doctorat en cotutelle, afin de permettre une meilleure symétrie entre les financements français (Contrats doctoraux) et italiens.

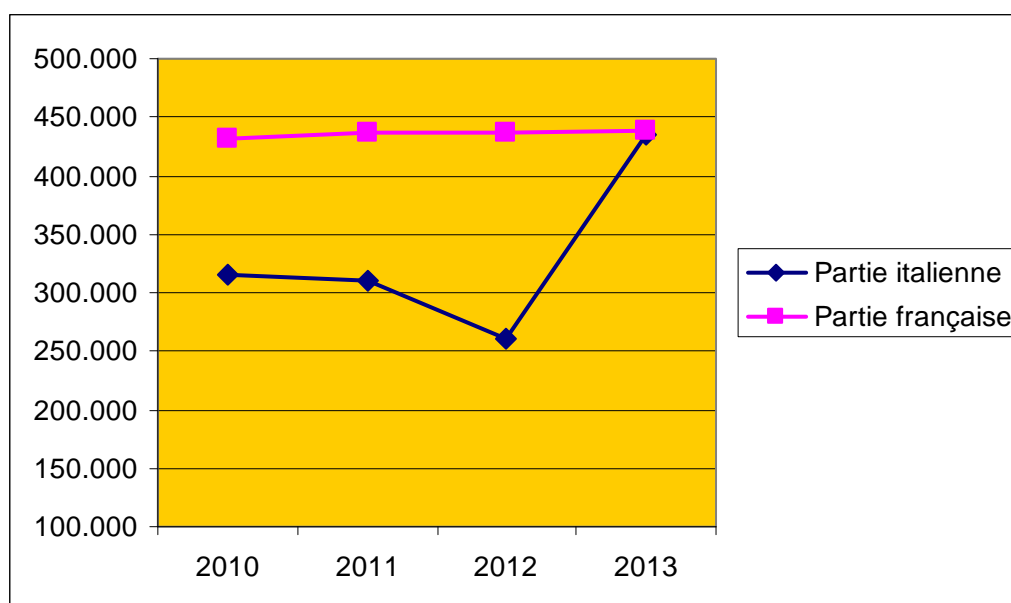
En outre, dans un souci d'efficacité du programme, l'Appel à projets Vinci a été simplifié et assoupli afin de permettre une meilleure lisibilité et compréhension des conditions d'éligibilité des projets. L'objectif était également une fongibilité des financements entre les différents chapitres de l'Appel à projets, ainsi que la possibilité laissée au Conseil Scientifique de déterminer le montant et le nombre de financements attribués, selon le nombre et la qualité scientifique des candidatures.

Evolution du budget alloué au Programme Vinci
Partie française

Année	Vinci
2010	431 971 €
2011	436 971 €
2012	436 971 €
2013	438 971 €

Evolution du budget alloué au Programme Vinci
Partie italienne

Année	Vinci
2010	315 000 €
2011	311 000 €
2012	261 300 €
2013	435 800 €



En effet, alors que le programme Vinci 2011 enregistrait une baisse globale du nombre de candidatures de 21 % par rapport à 2010 (une baisse de 45 % pour l'Italie contre une hausse de 10 % pour la France), le programme Vinci 2012 poursuivait avec une baisse globale notable de 41 % (34 % pour l'Italie et 45 % pour la France).

Face à ces baisses constantes, en plus de l'assouplissement et des différentes modifications apportées aux Appels à projets Vinci, une campagne de communication a été réalisée par les Secrétariats afin de promouvoir l'Appel à projets et l'ensemble des activités de l'UFI/UIF. En conséquence, l'Appel à projets Vinci 2013 a connu une hausse significative du nombre de candidatures de 61 % (hausse de 112 % des projets italiens et 22 % des projets français).

b) Appel à projets PHC Galilée

1. Présentation du programme

Il s'agit d'un programme de coopération scientifique entre la France et l'Italie, mis en place par le Ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche pour l'Italie et par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes ainsi que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour la France.

L'objectif du programme est de développer les rapports de coopération scientifique de grande qualité entre des centres et laboratoires de recherche des deux pays, sur des projets communs, favorisant des échanges de recherche entre jeunes équipes et/ou sur des thématiques nouvelles. L'offre est proposée à des groupes de chercheurs et étudiants en activité auprès d'institutions universitaires et/ou organismes de recherche français et italiens.

A partir de 2005, l'Università Italo Francese succède à la Conférence des Recteurs des universités italiennes dans la gestion du Programme Galilée.

Pour la partie française, le Programme Galilée est géré par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et Campus France. Les Conseillers scientifiques français sont invités aux délibérations du jury.

De 2005 à 2013, 259 projets ont été financés dans le cadre du Programme Galilée.

2. Budget

Financements mis à disposition pour la partie italienne :

Année	Galilée
2010/2011	0 €
2011/2012	75.000 €
2012/2013	75.400 €
2013/2014	80.000 €

L'Appel à projets Galilée 2010/2011 était destiné à financer uniquement la mobilité des chercheurs français vers l'Italie. La mobilité des chercheurs italiens en France, impliqués dans les projets sélectionnés dans le cadre de l'Appel à projets Galilée 2010/2011, a été financée par l'Appel à projets 2011/2012.

Après une année de suspension, le Programme Galilée est de nouveau financé par les deux parties, avec un budget d'environ 75 000 €.

Grace à des économies réalisées par le Secrétariat italien, l'Appel à projets 2013/2014 sera constitué d'un budget supérieur aux années précédentes.

3. Evolution du programme

A partir de 2012, le Secrétariat italien, en collaboration avec les services scientifiques de l'Ambassade de France à Rome, a travaillé sur les modalités des Appels à projets des années suivantes, ainsi que les procédures de sélection des candidatures. De plus, un important travail a été réalisé pour résoudre les problèmes de dissymétrie existants depuis le début entre les Appels à projets français et italiens, qui empêchaient le bon déroulement du

programme. A la suite du Comité bilatéral pour le Programme Galilée du 23 novembre 2012, différents points ont été éclaircis et modifiés, comme par exemple le critère de l'âge, la langue des candidatures, l'objectif du programme (institutions universitaires et/ou organismes de recherche publiques et privés, français et italiens), etc.

Grace à ce travail en commun, l'Appel à projets 2012/2013 a été beaucoup plus facile à mettre en place, s'inscrivant pleinement dans les objectifs de coopération binationale de l'UFI/UIF.

Dans le cadre de l'Appel à projets 2013/2014, 30 projets ont été financés sur 97 candidatures admissibles.

Enfin, comme pour l'Appel à projets Vinci, le Secrétariat italien a mis en place un certain nombre de mesures afin de faciliter les procédures administratives des chercheurs.

c) Le Label scientifique UFI/UIF

1. Présentation

A partir de 2007, l'UFI/UIF attribue, sur demande, son propre Label à des initiatives franco-italiennes de grand intérêt culturel et scientifique.

De 2007 à 2013, l'UFI/UIF a attribué son Label, souvent accompagné d'un financement, à 89 initiatives, à l'issue d'une expertise scientifique rigoureuse de chaque demande, effectuée par les Conseillers scientifiques de l'UFI/UIF.

Le Label UFI/UIF est proposé aux établissements d'enseignement supérieur, centres de recherche, Ecoles Doctorales et Collèges Doctoraux, aux réseaux universitaires, culturels et scientifiques ayant un support franco-italien, ainsi qu'aux associations d'intérêts scientifiques et culturels.

Les activités soutenues sont les suivantes :

- Séminaires, colloques, congrès, écoles d'été co-organisées entre les deux pays,
- Manifestations culturelles franco-italiennes en relation avec le monde universitaire,
- Cours universitaires spécifiquement franco-italiens,
- Publications, revues franco-italiennes,
- Traductions simultanées Français/Italien et Italien/Français.

2. Budget

En 2010, 3 Labels ont été attribués et financés par le Secrétariat italien.

En 2011, 6 Labels ont été attribués sans financement. En effet, les procédures de financement accompagnant le Label UFI/UIF ont été suspendues cette année là, faute de budget et considérant les difficultés structurelles de la période.

Après la suspension des financements accompagnant les Labels en 2011, le Secrétariat italien a remis en place le financement des Labels courant 2012. Un budget de 10 000 € était disponible, impliquant 1 000 € maximum de financement par projet. 6 projets ont obtenu le Label scientifique dont 4 avec un financement de 1 000 €.

Dès le début de l'année 2013, le Secrétariat français a également rétabli le financement des Labels.

Durant l'année 2013, 12 Labels ont été attribués, dont 10 avec financement. Cela représente un budget global de 9 050 €, dont 6 200 € financés par le Secrétariat italien et 2 850 € par le Secrétariat français.

Les financements continueront d'accompagner les Labels scientifiques attribués aux initiatives franco-italiennes pour l'année 2014.

d) Autres actions

1. Enquête sur l'insertion professionnelle des Docteurs ayant réalisé leur thèse en cotutelle franco-italienne de 2003 à 2010 et synthèse des questionnaires remplis par les responsables de cursus binationaux financés par l'UFI/UIF de 2001 à 2009.

En 2010, l'UFI/UIF a réalisé une enquête sur l'insertion professionnelle des Docteurs ayant mené une thèse en cotutelle, par le biais d'un questionnaire spécifique en ligne mis à disposition des personnes interrogées pendant six semaines, du 1^{er} octobre au 12 novembre 2010. L'enquête avait pour objectif d'étudier l'insertion professionnelle des Docteurs ayant réalisé une thèse en cotutelle franco-italienne de 2003 à 2010. Cette enquête était adressée à tous ceux qui, dès 2003, avaient obtenu le titre de Docteur en bénéficiant de bourses ou financements de mobilité dans le cadre du Programme Vinci (ou d'autres financements attribués uniquement par la partie italienne pour des thèses en cotutelle).

A partir de cette enquête, une brochure d'une douzaine de pages traduite en français et italien a été créée en juin 2013, résumant les données principales de l'enquête et donnant des éléments de base pour une meilleure compréhension des apports d'une thèse en cotutelle.

Dans le même temps, l'UIF a également réalisé une synthèse des questionnaires remplis par les responsables des cursus binationaux financés par l'UFI/UIF.

L'enquête avait pour but de produire une « photographie » des cursus binationaux financés de 2001 à 2009, avec une attention particulière portée à la mobilité des étudiants et des enseignants durant la période de financement, aux flux d'étudiants inscrits et au nombre de bénéficiaires des financements, ainsi qu'aux modalités de reconnaissance des enseignements, à l'implication des universités et aux ressources complémentaires utilisées pour soutenir le cursus binationnel.

2. « Italie-France : une analyse comparée des indicateurs clé du capital humain et de la recherche »

Dans l'objectif de favoriser l'intégration de la formation universitaire et de la recherche sur le plan européen et favoriser l'insertion professionnelle des Docteurs ayant réalisé une thèse en cotutelle entre France et Italie accompagnée d'un financement de l'UFI/UIF, le Conseil Scientifique a décidé, au cours de sa réunion du 6 février 2013, de charger le Centre d'Etudes de l'Economie de la Formation et des Professions (CEFOP) de la Libera Università Internazionale degli Studi Guido Carli (LUISS) de réaliser une enquête intitulée « Italie-France : une analyse comparée des indicateurs clé du capital humain et de la recherche ».

Cette enquête a pour but d'argumenter sur le fait que, pour pouvoir mettre en place une collaboration effective entre les deux pays, capable de générer des politiques partagées, un élément important est la connaissance des équilibres actuels du marché du travail et la

compréhension de la façon dont va évoluer la professionnalisation « à la plus haute valeur ajoutée ».

De nombreux pays européens voient leur taux de chômage des jeunes très élevé et la diminution de ce phénomène demandera aux universités d'identifier des compétences nouvelles pour les diplômés qui doivent affronter le marché du travail durant ces années difficiles.

Le marché qui émergera au terme de la crise économique et financière actuelle sera différent du marché actuel, il demandera certainement d'avantage de mobilité au sein de la zone européenne et une plus grande capacité d'adaptation/apprentissage de la part des individus. En effet, les universités devront savoir adapter leur processus de formation de façon à construire des profils adaptés aux diplômés et Docteurs, en rapport avec les changements dérivant de l'innovation technologique, organisationnelle et culturelle en cours. Il est alors nécessaire de comprendre si les universités des deux pays affrontent la situation de façon appropriée, d'approfondir les caractéristiques des processus de formation dans les deux pays, d'identifier les forces et faiblesses et de comprendre leur impact sur les profils professionnels et la direction des changements nécessaires à suivre.

3. Journées d'information pour la mobilité des étudiants vers la France

Le 9 mars 2012 à l'Université de Turin, une journée d'information pour la mobilité des étudiants vers la France a été organisée en collaboration avec l'Ambassade de France à Rome (Institut Français Italia) et Campus France.

A la suite du succès de cette première journée (environ 200 participants), une seconde édition a été organisée le 18 février 2013.

Le Secrétariat italien a organisé l'évènement, en s'occupant principalement des aspects logistiques.

Au cours de ces journées, le Secrétariat italien a eu l'opportunité de présenter aux participants les Programme Vinci et Galilée de l'UFI/UIF et transmettre des informations sur les initiatives UFI/UIF grâce à un stand d'information placé dans la salle de conférence et la présence du Secrétariat français.

Les deux journées ont été jugées très utiles et intéressantes par les étudiants pour la suite de leurs études et les interventions et témoignages d'expériences en fin de journée par des étudiants ayant déjà effectué un échange ont été très appréciées.

Sur cette lancée, le Secrétariat italien prépare actuellement l'organisation de la troisième édition de cette journée d'information, qui aura lieu le 6 décembre prochain.

4. Développement de la communication

→ Le site Internet

Le site Internet de l'UIF/UIF (www.universite-franco-italienne.org) est actuellement géré directement par le Secrétariat italien, en collaboration avec le Secrétariat français, sans coûts supplémentaires, enregistrant donc une économie d'environ 5 000 € par rapport à la gestion précédente effectuée par une société privée.

La structure actuelle du site correspond aux besoins de l'UFI/UIF. Il a été nécessaire d'en restructurer certaines sections qui ne correspondaient pas aux besoins actuels et qui étaient à l'état d'abandon depuis plusieurs années. Une réécriture de chaque page a été nécessaire,

avec des textes simples et lisibles, renvoyant à des pages plus complètes pour approfondissement.

De nouvelles sections ont également été créées, ainsi que de nouvelles pages proposant de nouveaux services pour les utilisateurs du site Internet :

- une liste des bourses d'études et autres financements des régions françaises ou autres organismes, à destination des étudiants, doctorants, post-doc et chercheurs,
- une page dédiée à la reconnaissance des diplômes italiens en France et des diplômes français en Italie,
- une page intitulée « Résultats de recherche » sur laquelle les Docteurs, anciens bénéficiaires de financements de l'UFI/UIF (financements Vinci et Galilée), peuvent faire publier leurs résultats de recherche.

→ Les réseaux sociaux

L'UFI/UIF était absente des réseaux sociaux, instruments gratuits qui permettent de toucher un large public et d'avoir un contact simple et direct avec le public.

Les utilisateurs peuvent bénéficier des services suivants :

- présentation simplifiée de l'UFI/UIF,
- actualité des Programmes Vinci et Galilée,
- informations sur les événements UFI/UIF,
- revue de presse franco-italienne sur les thèmes de l'université, de la recherche et du travail pour les jeunes,
- offres d'emplois ou de stages de la part d'entreprises, institutions, etc.,
- conseils sur la vie universitaire à l'étranger,
- possibilité d'interagir directement avec le Secrétariats UFI/UIF.

11

Un compte Facebook a été créé, commun aux deux Secrétariats (www.facebook.com/UFI-UIF), représentant la vitrine des activités de l'UFI/UIF. En novembre 2013, la page est suivie par 262 personnes.

De plus, un profil et une page entreprise LinkedIn (<http://it.linkedin.com/pub/ufi-uif/53/40/ba>) ont été créés, ce qui permet de réaliser un réseau de bénéficiaires des Appels à projets Vinci et Galilée passés afin qu'ils puissent partager leurs expériences et étendre leur réseau professionnel.

Enfin, un blog (<http://ufiuif.blogspot.it>) a été mis en place, permettant de mettre à la disposition des jeunes des articles plus approfondis sur le monde universitaire en Italie et en France (actualités, Appels à projets, conseils pratiques, etc.).

→ La documentation écrite

Les Secrétariats ont créé une brochure française et italienne qui présente et résume l'ensemble des actions mises en place par l'UFI/UIF.

De plus, un questionnaire de satisfaction a été réalisé, à destination des Docteurs ayant bénéficié d'un financement Vinci. Ce bref rapport de leur expérience donne à l'UFI/UIF des informations et suggestions qui contribuent à l'amélioration du Programme Vinci.

Enfin, les Secrétariats ont mis en place une newsletter trimestrielle afin de suivre l'actualité de l'UFI/UIF, telle que la publication des Appels à projets, les Labels scientifiques, les statistiques Vinci et Galilée, les résultats de recherche des Docteurs, etc.

En novembre 2013, la newsletter compte 133 abonnés français et 184 abonnés italiens.

→ Les objets de communication

Afin de donner une image visuelle de l'UFI/UIF et la diffuser au public, différents objets promotionnels à l'effigie de l'UFI/UIF ont été créés, tels que des clés USB, blocs-notes et stylos, agendas, etc.

III. Gouvernance : proposition de réforme du statut de l'UFI/UIF

Le Conseil Scientifique a proposé aux ministères de tutelle, le 22 novembre 2012, la structuration suivante :

- un organe d'orientation stratégique : le Comité exécutif ou Comité de direction,
- un organe scientifique : le Conseil Scientifique, qui constitue une force opérative de proposition, sélection et analyse.

Composition de ces deux organes

- Comité exécutif composé de 8 membres :
 - 4 représentants des Ministères (2 pour chaque pays),
 - 4 représentants du Conseil Scientifique (2 pour chaque pays), comprenant le Président et le Vice-Président,
- Conseil Scientifique de 10 membres (5 pour chaque pays) selon les principes fondateurs de l'UFI/UIF, afin de représenter les différents secteurs scientifiques.

Les deux Secrétariats participent aux réunions des deux organes en qualité d'observateurs.